

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-037

du 08 octobre 2020

n°037

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (38) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Arline MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marlion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (0) :

EXCLUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Madame Jeannie MARECOT

OBJET : Dispositif relais du collège George SAND – Convention de partenariat 2020-2021

La classe relais est un dispositif de l'Éducation Nationale qui s'adresse à des élèves du second degré entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages et en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation. Elle propose un accueil temporaire adapté à ces jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté.

Créée durant l'année scolaire 2000/2001 à Châtellerault, la classe relais est rattachée administrativement au collège George SAND. Accueillant jusqu'à 12 élèves, elle présente pour chaque jeune une durée d'accueil pouvant varier de quelques semaines à plusieurs mois, sans jamais excéder une année scolaire.

Pour assurer sa mise en oeuvre et son développement, un partenariat a été mis en place entre l'Education Nationale, le Conseil Départemental, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la commune .

Au titre de l'année scolaire 2020-2021, la commune de Châtellerault reconduit sa participation à la classe relais à travers l'organisation d'activités sportives animées par un éducateur sportif de la ville 1h30 par semaine.

* * * * *

VU la circulaire du ministère de l'éducation nationale n°2006-129 du 21 août 2006 relative à l'organisation et au pilotage des dispositifs relais,

CONSIDERANT la nécessité d'élaborer une convention entre le Collège George SAND auquel est rattachée la classe relais de Châtellerault et la commune, afin de fixer les modalités du partenariat,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Châtellerault de proposer des activités sportives animées par un éducateur,

Envoyé en préfecture le 09/10/2020

Reçu en préfecture le 09/10/2020

Affiché le 12 OCT. 2020 SLO

ID : 086-218600666-20201008-CM_20201008_037-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-037

du 08 octobre 2020

n°037

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre l'Éducation Nationale, le collège George SAND et la commune de Châtellerault pour l'année scolaire 2020/2021 et toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

